

OSE Immunotherapeutics

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

NEXBONIS ADVISORY
7, rue Léo Delibes
75016 Paris
S.A.S. au capital de € 209 487
984 642 744 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

OSE Immunotherapeutics

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société OSE Immunotherapeutics,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société OSE Immunotherapeutics relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Continuité des opérations de la Société » de l'annexe des comptes annuels.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n° 2022-06.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Evaluation du fonds commercial

Cf. note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe des comptes annuels

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme mentionné dans la note « Immobilisations incorporelles » des parties « Règles et méthodes comptables » et « Notes relatives à certains postes du bilan » de l'annexe des comptes annuels, le fonds commercial est inscrit au bilan pour une valeur nette comptable de K€ 42 734 au 31 décembre 2025. Il est comptabilisé au coût d'acquisition.</p> <p>Ce fonds commercial a été affecté aux molécules FR104 et OSE-127 issues de l'acquisition de la société Effimune.</p> <p>Lorsque la valeur actuelle de cet actif est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.</p> <p>Ces flux de trésorerie prévisionnels prennent en considération plusieurs hypothèses clés : horizon temporel, probabilités de réussite, taux d'actualisation, taux d'imposition. La réalisation de ces tests a conduit la direction à conclure à une absence de dépréciation.</p> <p>Compte tenu de l'importance du fonds commercial et de l'impact significatif qu'aurait une évolution des estimations et des hypothèses, notamment en ce qui concerne les probabilités de réussite et le taux d'actualisation, sur la valeur d'utilité, nous avons considéré l'évaluation du fonds commercial comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Notre appréciation de la valeur du fonds commercial est fondée sur le processus mis en place par votre société pour déterminer la valeur d'utilité de cet actif.</p> <p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ prendre connaissance de la méthodologie retenue par la direction pour évaluer la valeur d'utilité de cet actif ;▶ analyser le <i>business plan</i> élaboré par la direction, en rapprochant les éléments prévisionnels utilisés provenant du budget approuvé par votre conseil d'administration ;▶ examiner les différentes probabilités de succès retenues et comparer celles-ci aux pratiques observées dans le secteur des biotechnologies ;▶ apprécier le taux d'actualisation retenu, en incluant des experts en évaluation financière dans notre équipe d'audit. Des tests de sensibilité ont ainsi été réalisés par votre société et examinés par nos soins ;▶ apprécier le taux d'imposition retenu en incluant des experts en fiscalité dans notre équipe d'audit ;▶ vérifier les calculs réalisés par la direction de votre société dans le <i>business plan</i> et le modèle financier établis ;▶ étudier les tests de sensibilité : nous avons apprécié l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la direction, à une variation des principales hypothèses retenues.

■ Evaluation des titres de participation

Cf. note « Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme mentionné dans la note « Immobilisations financières » des parties « Règles et méthodes comptables » et « Notes relatives à certains postes du bilan » de l'annexe des comptes annuels, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de K€ 50 000 au 31 décembre 2025. Ils sont comptabilisés à la date d'entrée au coût d'acquisition ou à la valeur d'apport.</p> <p>Les titres de participation sont constitués essentiellement des titres de l'entité OSE Pharma International (OPI), qui possède les droits d'exploitation sur la molécule OSE-2101.</p> <p>Lorsque la valeur actuelle de ces actifs est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.</p> <p>La valeur actuelle de ces actifs, comme exposé dans la note « Immobilisations financières », est établie sur la base d'éléments prévisionnels via la réalisation de flux futurs de trésorerie (DCF) issus des <i>business plans</i> établis par la direction.</p> <p>Les flux de trésorerie retenus pour tester les titres de participation de l'entité OPI incluent les projections de la direction pour la molécule OSE-2101, dont l'entité OPI détient les droits d'exploitation.</p> <p>Ces flux de trésorerie prévisionnels prennent en considération plusieurs hypothèses clés : horizon temporel, probabilités de réussite, taux d'actualisation, taux d'imposition. La réalisation de ces tests a conduit la direction à conclure à une absence de dépréciation.</p> <p>Les perspectives de rentabilité et les incertitudes inhérentes à certaines hypothèses requièrent l'exercice du jugement de la direction afin de confirmer l'évaluation faite de la valeur nette comptable des titres de participation.</p> <p>Compte tenu de l'importance des titres de participation et de l'impact significatif qu'aurait une évolution des estimations et des hypothèses, notamment en ce qui concerne les probabilités de réussite et le taux d'actualisation, sur leur valeur actuelle, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Notre appréciation de l'évaluation de la valeur des titres de participation est fondée sur le processus mis en place par votre société pour déterminer la valeur d'utilité de ces actifs. Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ prendre connaissance de la méthodologie retenue par la direction pour évaluer la valeur d'utilité de ces actifs ;▶ analyser le <i>business plan</i> élaboré par la direction, ces évaluations reposant sur des éléments prévisionnels ;▶ apprécier les différentes probabilités de réussite retenues et comparer celles-ci aux pratiques observées dans le secteur des biotechnologies, notamment dans le domaine de l'oncologie ;▶ étudier la pertinence du taux d'actualisation retenu, en incluant des experts en évaluation financière dans notre équipe d'audit. Des tests de sensibilité ont ainsi été réalisés par la direction de votre société et examinés par nos soins ;▶ apprécier le taux d'imposition retenu en incluant des experts en fiscalité dans notre équipe d'audit ;▶ vérifier les calculs réalisés par la direction de votre société dans le <i>business plan</i> et le modèle financier établis ;▶ étudier les tests de sensibilité : nous avons apprécié l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la direction, à une variation des principales hypothèses retenues ;▶ apprécier que la note « Immobilisations financières » des parties « Règles et méthodes comptables » et « Notes relatives à certains postes du bilan » de l'annexe des comptes annuels donnait une information appropriée.

■ Caractère exhaustif des dépenses de recherche et développement sous-traitées (études cliniques)

Cf. note « Frais de recherche et développement » de l'annexe des comptes annuels

Risque identifié	Notre réponse
<p>Votre société poursuit des programmes de recherche précliniques et cliniques en collaboration avec des centres de recherche et d'essais cliniques sous contrat.</p> <p>Au 31 décembre 2025, les frais de sous-traitance de recherche et développement s'élèvent à K€ 23 780.</p> <p>Les dépenses de recherche et développement engagées à ce titre sont systématiquement reconnues en charges selon l'avancement des projets. A la clôture, sur la base des informations transmises par les prestataires ou des calendriers de réalisation prévus aux contrats, la direction détermine les avancements <i>pro rata temporis</i> de chacune des prestations de recherche.</p> <p>Compte tenu de l'importance des dépenses de recherche et développement et de leur méthode d'estimation à la clôture de l'exercice, nous avons considéré leur caractère exhaustif comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux ont notamment consisté à prendre connaissance des éléments justifiant les estimations clés utilisées par la direction pour déterminer le montant des charges à provisionner dans les comptes à la clôture de l'exercice.</p> <p>Dans ce cadre, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ pris connaissance du processus de contrôle interne de suivi de l'avancement des charges mis en place par votre société afin d'identifier et d'estimer les coûts à provisionner à la clôture de l'exercice ;▶ étudié les contrats significatifs conclus avec les centres de recherche et d'essais cliniques, ainsi que les éléments établis par la direction justifiant des coûts des essais réalisés ;▶ étudié les débloclages des provisions de l'année précédente afin d'examiner la cohérence des estimations réalisées par la direction ;▶ examiné la cohérence du stade d'avancement des projets et le calcul de la charge afférente, au regard des informations transmises par les centres de recherche et d'essais cliniques ou issues de l'analyse réalisée par la direction sur la base des calendriers de réalisation prévus aux contrats ;▶ analysé, le cas échéant, les factures émises après la clôture afin d'examiner l'absence de décalage avec les estimations réalisées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société OSE Immunotherapeutics par votre assemblée générale du 17 septembre 2014 pour le cabinet NEXBONIS ADVISORY et par décision de l'associé unique du 27 avril 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2025, le cabinet NEXBONIS ADVISORY était dans la douzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la quatorzième année, dont onze années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 4 juin 2026

Les Commissaires aux Comptes

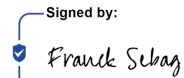
NEXBONIS ADVISORY

ERNST & YOUNG et Autres

Signé par :

6AB320AA91524E8...

Jean-Baptiste Bonnefoux

Signed by:


Franck Sebag

COMPTES SOCIAUX

au 31 décembre 2025

ACTIF

État financier (en €)	31 déc. 2025			31 déc. 2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Capital souscrit non appelé I	-	-	-	-
Frais d'établissement II	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	95 632	93 430	2 202	12 300
Fonds commercial	42 733 633	-	42 733 633	42 733 633
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	100 000
Immobilisations corporelles				
Constructions	316 531	257 044	59 487	74 014
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 570 306	1 375 873	194 433	221 812
Autres immobilisations corporelles	256 291	199 180	57 111	59 127
Immobilisations financières				
Participations	50 000 931	-	50 000 931	50 000 931
Autres titres immobilisés	207 618	7 684	199 934	317 706
Autres immobilisations financières ⁽¹⁾	1 456 344	-	1 456 344	1 353 801
Actif immobilisé III	96 637 286	1 933 211	94 704 075	94 873 323
Avances et acomptes versés sur commandes	609	-	609	-
Créances ⁽²⁾				
Créances Clients et Comptes rattachés	331 937	20 749	311 188	4 138 275
Autres créances	8 273 390	-	8 273 390	5 756 579
Charges constatées d'avance	2 242 529	-	2 242 529	2 287 343
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres	-	-	-	-
Autres titres	14 135 777	-	14 135 777	14 987 192
Instruments financiers à terme et jetons détenus	-	-	-	-
Disponibilités	8 047 896	-	8 047 896	48 929 887
Actif circulant IV	33 032 138	20 749	33 011 388	76 099 275
Frais d'émission des emprunts V	-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts VI	-	-	-	-
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation actif VII	-	-	-	-
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	129 669 424	1 953 961	127 715 463	170 972 578

(1) Dont à moins d'un an

0

(2) Dont à moins d'un an

9 450 129

PASSIF

État financier (en €)	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Capital (dont versé) 4 492 652	4 492 652	4 387 555
Primes d'émission, de fusion, d'apport	144 394 441	144 428 138
Réserve légale	100	100
Report à nouveau	(31 359 094)	(77 119 780)
Résultat de l'exercice (perte)	(34 197 654)	45 760 686
Capitaux propres I	83 330 445	117 456 699
Avances conditionnées	7 599 298	12 459 805
Autres fonds propres I bis	7 599 298	12 459 805
Provisions pour risques	1 276 183	754 868
Provisions pour charges	356 959	414 759
Provisions pour risques et charges II	1 633 142	1 169 627
Emprunts auprès des établissements de crédit	21 647 183	27 072 792
Emprunts et dettes financières diverses (2)	543 627	1 052 598
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 836 951	7 653 623
Dettes fiscales et sociales	2 927 152	2 009 794
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 523	64 093
Autres dettes	36	-
Produits constatés d'avance	1 189 106	2 033 567
Emprunts et dettes (1) III	35 152 578	39 886 467
Écarts de conversion et diff. d'évaluation passif IV	-	-
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à IV)	127 715 463	170 972 598

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

22 440 128

18 444 599

(2) Dont emprunts participatifs

Compte de résultat

Compte de résultat (en €)			31 déc. 2025	31 déc. 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	France	Autres		
Chiffre d'affaires	1 427 600	433 331	1 860 931	7 579 626
	Chiffre d'affaires		1 860 931	7 579 626
Subventions d'exploitation reçues			4 944 227	49 833
Reprises sur amortissements, dépréciation et provisions			454 106	567 436
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			-	-
Autres produits			836 277	62 600 355
	Total des produits d'exploitation		8 095 540	70 797 250
Autres achats et charges externes *			33 897 566	30 064 674
Impôts, taxes et versements assimilés			590 537	351 029
Salaires			7 391 794	7 279 839
Cotisations sociales			2 722 588	2 571 699
Dotations aux amortissements sur immobilisations			151 661	214 341
Dotations aux dépréciations sur immobilisations			-	-
Dotations aux dépréciations sur actif circulant			20 749	-
Dotations aux provisions			917 621	648 153
Valeurs comptables des immos. Incorporelles et corporelles cédées			-	-
Autres charges			860 043	516 142
	Total des charges d'exploitation		46 552 559	41 645 876
		* Dont crédit-bail mobilier	-	34 706
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (PERTE)			(38 457 019)	29 151 374
Produits financiers de participations (3)			14 138	13 945
Autres intérêts et produits assimilés (3)			871 801	1 466 738
Reprises sur dépréciations et provisions			-	13 550
Différences positives de change			-	-
Produit des cessions d'immobilisations financières			-	-
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie			-	-
	Produits financiers		885 939	1 494 233
Dotations aux provisions, amortissements et dépréciations			7 298	-
Intérêts et charges assimilées (4)			1 260 726	1 361 278
Différences négatives de change			-	-
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			-	-
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie			-	-
	Charges financières		1 268 024	1 361 278
RÉSULTAT FINANCIER (PERTE)			(382 085)	132 955
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (PERTE)			(38 839 104)	29 284 329

Compte de résultat

Compte de résultat (en €)	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Produits exceptionnels	-	13 807 646
Charges exceptionnelles	-	94 791
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-	13 712 856
Participation des salariés aux résultats		
Impôt sur les bénéfices	(4 641 450)	(2 763 501)
TOTAL DES PRODUITS	8 981 479	86 099 129
TOTAL DES CHARGES	43 179 133	40 338 443
BÉNÉFICE OU PERTE	(34 197 654)	45 760 686
<i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>	-	7 729
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>	-	650
<i>(3) Dont produits de sociétés liées</i>	14 138	13 945
<i>(4) Dont intérêts de sociétés liées</i>		

ANNEXE

Annexe au bilan et compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Le total du bilan avant répartition s'élève à 127 715 463 € et est présenté sous forme de liste. Le compte de résultat fait apparaître une perte de € (34 197 654).

L'exercice a une durée de 12 mois, à compter du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidé

Entité établissant les états financiers consolidés

Ose Immunotherapeutics
22 boulevard Benoni Goullin – 44200 Nantes
SIREN : 479 457 715

Les copies des états financiers sont consultables au siège social au 22, boulevard Benoni Goullin à Nantes, dans ses bureaux au 10, Place de Catalogne à Paris et sur le site internet de la société.

Activité :

OSE Immunotherapeutics est une société de biotechnologie créée en 2004. Elle est issue de la fusion entre Orphan Synergie Europe Pharma et Effimune le 31 mai 2016.

L'activité de la Société est la conception, la recherche et le développement de produits de santé, de la découverte à l'autorisation de mise sur le marché, et toutes les opérations associées y compris la possible commercialisation. OSE Immunotherapeutics est active dans les domaines de l'immuno-oncologie et de l'inflammation. Son objectif est de développer de nouvelles stratégies thérapeutiques via la découverte et le développement de nouvelles molécules.

La Société réalise des investissements majeurs en R&D (recherche et développement) pour le développement de nouvelles molécules. Ces montants sont entièrement comptabilisés en charges.

Localisation des activités de la Société :

La Société a son siège social au 22, boulevard Benoni Goullin à Nantes et des bureaux au 10, Place de Catalogne à Paris.

Effectifs :

Le nombre moyen d'employés est de 64 au 31 décembre 2025.

Le tableau ci-dessous représente le nombre d'employés par catégorie.

Effectif moyen

Catégorie des salariés	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Cadres	57	51
Employés	7	5
Total	64	56

Capital social

Rubriques concernées	Nombre	Valeur nominale	Montants en euros
Actions composant le capital en début d'exercice	21 937 777	0,20	4 387 555
Actions émises au cours de l'exercice	525 485	0,20	105 097
Actions remboursées au cours de l'exercice	-	-	-
Actions composant le capital en fin d'exercice	22 463 262	0,20	4 492 652

FAITS MARQUANTS

Partenariat stratégique

AbbVie - OSE230

Le 8 décembre 2025, OSE a annoncé un avenant à son accord de partenariat avec AbbVie concernant l'ABBV-230, un anticorps monoclonal conçu pour traiter les inflammations chroniques et sévères, actuellement en phase de développement préclinique. Aux termes de l'accord révisé, OSE Immunotherapeutics reprend le contrôle du développement précoce de l'ABBV-230, tandis qu'AbbVie conserve ses droits de contrôle du développement et de la commercialisation futurs après l'achèvement réussi d'une étude clinique de Phase 1.

Dans le cadre de l'accord de partenariat initial, annoncé en février 2024, OSE a reçu un paiement initial de 48 millions de dollars et est éligible à recevoir jusqu'à 665 millions de dollars supplémentaires en matière de développement clinique, d'étapes réglementaires et commerciales, ainsi que des redevances sur les ventes nettes. En vertu du nouvel avenant, OSE Immunotherapeutics ne recevra plus le paiement d'étape précédemment prévu lié au démarrage d'une étude clinique de Phase 1, qui est décalé sur les étapes de développement suivantes.

L'Inserm et l'Université de Nantes

En septembre 2025, OSE a annoncé la signature d'un accord de partenariat stratégique visant à accélérer le développement de projets innovants dans les domaines de l'immunothérapie pour l'oncologie, l'inflammation et l'auto-immunité. Pour atteindre ces objectifs, les partenaires fédéreront leurs équipes scientifiques et mettront en commun leurs expertises et savoir-faire pour transformer des projets innovants en programmes prêts au développement industriel. Dans le cadre de ce nouveau partenariat, la démarche d'identification de projets menée par Inserm Transfert et l'Université de Nantes permettra à OSE Immunotherapeutics d'accéder aux programmes les plus prometteurs et pertinents issus des unités de recherche de l'Université de Nantes et de l'Inserm. Les projets sélectionnés bénéficieront d'un soutien financier et d'un accompagnement dédié.

Inside Therapeutics & Université d'Angers - Projet HexARN

Le 21 mai 2025, OSE a annoncé une collaboration stratégique avec Inside Therapeutics, basée à Angoulême/Bordeaux, et le laboratoire MiNT, basé à Angers, pour développer des thérapies à ARNm et accélérer le développement de nanomédicaments. OSE Immunotherapeutics a reçu 1,3 million d'euros de financement non dilutif de la part de l'appel à projets collaboratifs « *I-Démo régionalisé* », dans le cadre du plan « *France 2030* », opéré par Bpifrance pour le compte de l'État français et de la Région Pays de la Loire. OSE Immunotherapeutics dirigera ce programme de recherche préclinique de 36 mois intitulé « *HexARN* » pour relever les défis des thérapies basées sur l'ARNm, en particulier les molécules d'ARNm protégées par des nanoparticules lipidiques (LNP).

Scientia Lab

En janvier 2025, OSE a annoncé une collaboration stratégique avec Scientia Lab, leader en immunologie de précision basée sur l'intelligence artificielle (IA), pour exploiter la plateforme d'IA avancée de Scientia Lab dans le but de modéliser les maladies inflammatoires et identifier de potentiels biomarqueurs prédictifs d'efficacité pour les immunothérapies.

Développement du portefeuille clinique

Lusvertikimab (OSE-127)

En février 2025, la Société a présenté des données précliniques positives sur l'association d'anticorps monoiconaux antagoniste du récepteur IL-7 et un anticorps monoclonal (mAb) anti-IL-12/23 dans la rectocolite hémorragique chronique lors du 20e congrès ECCO, tenu à Berlin du 19 au 22 février 2025.

En février 2025, OSE a présenté toutes les données d'efficacité et de sécurité de la période d'induction de l'étude de Phase 2 CoTikiS, randomisée, en double aveugle et contrôlée par placebo, sur le Lusvertikimab (OSE-127) lors de deux présentations orales et d'un poster au 20e congrès de l'ECCO (Organisation européenne de la maladie de Crohn et de la Colite) à Berlin, démontrant une efficacité cliniquement significative et un profil de sécurité favorable chez les patients atteints de rectocolite hémorragique modérée à sévère. Le Lusvertikimab a démontré des taux élevés de rémission clinique et endoscopique après 10 semaines de traitement, ainsi qu'une amélioration histologique cliniquement significative et des taux d'amélioration histoscopique de la muqueuse (HEMI).

En mars 2025, OSE a organisé un webinaire réunissant des leaders d'opinion afin de présenter et commenter les derniers résultats des essais cliniques et les données scientifiques de Lusvertikimab, en particulier ses résultats positifs dans le traitement de la rectocolite hémorragique. Les intervenants comprenaient le Pr Laurent Peyrin-Biroulet, le Pr Arnaud Bourreille et le Pr Vipul Jairath, accompagnés du Directeur Général d'OSE, Nicolas Poirier.

En avril 2025, OSE a annoncé la présentation de données supplémentaires sur l'efficacité et la sécurité de la période d'extension en ouvert (OLE) de 24 semaines de l'étude clinique de phase 2 CoTikiS sur le Lusvertikimab dans la colite ulcéreuse lors de la conférence Digestive Disease Week à San Diego.

En mai 2025, lors de la Digestive Disease Week à San Diego (3 – 6 mai 2025), OSE a présenté les résultats complémentaires de la période d'extension en ouvert (*Open Label Extension* ou OLE) de l'étude clinique de Phase 2 CoTikiS sur le Lusvertikimab, qui ont démontré un renforcement de la réponse au traitement et une réponse durable, avec un taux élevé de rémission symptomatique.

En résumé :

- Les taux de rémission symptomatique se sont améliorés pour tous les groupes de dose au cours de la période OLE, suggérant un renforcement de l'efficacité ;
- 92 % des patients ayant obtenu une rémission symptomatique avec l'une ou l'autre dose de lusvertikimab au cours de la période d'induction l'ont maintenue pendant la période OLE ;
- 61 % des patients n'ayant pas obtenu de rémission symptomatique avec l'une ou l'autre des doses de lusvertikimab au cours de la période d'induction y sont parvenus au cours de la période OLE ;
- 85 % des patients du groupe placebo durant la période d'induction ont obtenu une rémission symptomatique après avoir reçu la dose la plus élevée au cours de la période OLE ;
- 82 % des patients ont observé une rémission des saignements rectaux à la fin de l'OLE ;
- Lusvertikimab a été bien toléré sur une période de traitement de 34 semaines, avec un bon profil de sécurité.

TEDOPI® en monothérapie dans le cancer du poumon non à petites cellules (CPNPC)

En juin 2025, OSE a présenté l'étude en cours ARTEMIA (NCT06472245) au congrès annuel de l'*American Society of Clinical Oncology* (ASCO) à Chicago. ARTEMIA est un essai pivot international de Phase 3 du vaccin thérapeutique contre le cancer Tedopi® (OSE-2101) comparé à docetaxel chez des patients atteints d'un cancer du poumon non à petites cellules (CPNPC) métastatique et présentant une résistance secondaire à l'immunothérapie.

En novembre 2025, OSE a annoncé que le Comité indépendant de surveillance des données (IDMC) supervisant l'essai clinique pivot international de Phase 3 ARTEMIA, évaluant Tedopi® dans le cancer du poumon non à petites cellules (CPNPC), avait

émis une recommandation positive de poursuivre l'étude sans modifications. Une deuxième revue IDMC est prévue au premier trimestre 2026.

TEDOPI® dans d'autres indications

En mars 2025, OSE a annoncé que le critère d'évaluation principal avait été atteint dans l'étude TEDOPaM (GERCOR D17-01 PRODIGE 63 ; NCT03806309), un essai clinique de Phase 2 promu et conduit par le groupe français de cliniciens en oncologie GERCOR. L'étude a évalué la chimiothérapie FOLFIRI (bras A) et le vaccin thérapeutique contre le cancer Tedopi® (OSE-2101) combiné à FOLFIRI (bras B) comme traitement d'entretien chez les patients HLA-A2 positifs atteints d'adénocarcinome canalaire pancréatique (PDAC) avancé ou métastatique sans progression après huit cycles de chimiothérapie d'induction avec Folfirinox.

En juin 2025, le Groupe d'oncologie GERCOR a présenté ces résultats au congrès annuel de *l'American Society of Clinical Oncology* (ASCO) à Chicago. L'essai a atteint son objectif principal, montrant une survie globale à 12 mois de 65 % dans le bras B, et une toxicité minimale pour Tedopi® associé au FOLFIRI en traitement d'entretien. Deux réponses complètes ont été observées lors de l'ajout de Tedopi®. Aucun nouveau signal de sécurité n'a été observé.

En septembre, OSE et la Fondation FoRT (*Fondazione Ricerca Traslazionale*) ont annoncé la fin du recrutement des patients dans un essai clinique de Phase 2 Combi-TED (NCT04884282) évaluant le vaccin thérapeutique contre le cancer Tedopi® en association avec l'anti-PD1 nivolumab ou le docetaxel chez des patients atteints d'un cancer du poumon non à petites cellules (CPNPC).

BI 765063 & BI 770371 : Anticorps monoclonaux SIRPα

En mai 2025, OSE a partagé les premières preuves cliniques de la modulation immunitaire innée et de l'activité antitumorale via le blocage de SIRPα dans les deux essais menés par Boehringer Ingelheim évaluant BI 765063 et BI 770371. Dans une étude de Phase 1b, BI 765063 a démontré un profil de sécurité gérable ainsi que des signes préliminaires d'activation immunitaire et d'activité antitumorale additive lorsqu'il est associé à l'ezabenlimab et au cétuximab, un inhibiteur de PD-1. De plus, dans un essai ouvert de Phase I, l'anti-SIRPα BI 770371 de nouvelle génération, seul ou en association avec l'ezabenlimab, un inhibiteur de PD-1, s'est révélé bien toléré chez les patients atteints de tumeurs solides avancées.

En juin 2025, Boehringer Ingelheim a présenté de nouvelles données sur les anticorps monoclonaux anti-SIRPα, développés en partenariat avec OSE, dans le carcinome épidermoïde de la tête et du cou et dans des tumeurs solides avancées, au congrès annuel de *l'American Society of Clinical Oncology* (ASCO) à Chicago.

Plan stratégique 2026-2028

En décembre 2025, la Société a dévoilé son nouveau plan stratégique à 3 ans, conçu pour accélérer le développement de ses programmes les plus prometteurs et les plus avancés, lusvertikimab et Tedopi®, tout en maintenant une discipline financière rigoureuse. Ce plan crée plusieurs catalyseurs à court terme et renforce l'engagement d'OSE Immunotherapeutics en faveur de l'innovation en immunologie. Il prévoit les principes suivants :

- Finalisation de la phase 3 de Tedopi® dans le cancer du poumon non à petites cellules ;
- Une ou deux nouvelles indications de maladies rares/spécialisées pour lusvertikimab ;
- Formulation sous-cutanée et stratégie de combinaison pour lusvertikimab dans la rectocolite hémorragique.

Développement du portefeuille préclinique

En avril 2025, OSE a présenté plusieurs posters sur les données précliniques de sa nouvelle technologie de cytokines avec CIS-Demasking OSE-CYTOMASK® et sur la cible du point de contrôle immunitaire CLEC-1 lors du congrès annuel de *l'American Association for Cancer Research (AACR)* à Chicago.

Gouvernance

Conseil d'administration

En septembre 2025, lors de l'Assemblée générale, les actionnaires ont notamment voté pour un renouvellement intégral du Conseil d'administration. Les administrateurs suivants ont été nommés :

- Caroline Mary, en tant que représentante des salariés actionnaires.
- Pascale Briand, Markus Cappel, Jonathan Cool, Marc Le Bozec, Shihong Nicolaou et Alexis Peyroles.

Après l'Assemblée générale, le nouveau Conseil d'administration a tenu sa première réunion et a élu le Dr Markus Cappel comme Président.

En octobre 2025, la Société a annoncé la révocation de Mr Nicolas Poirier de son mandat de Directeur Général et la nomination de Mr Marc Le Bozec comme Directeur Général par intérim. Marc Le Bozec a conseillé de nombreuses sociétés de biotechnologie en tant que consultant, administrateur et investisseur. Il a créé et géré deux fonds d'investissement biotechnologiques chez Financière Arbevel.

Comité exécutif

En juin 2025, la Société a annoncé la nomination de Mr Thomas Gidoïn comme Directeur Financier et membre du Comité Exécutif. Mr Thomas Gidoïn apporte à la Société plus de 15 années d'expertise internationale dans les domaines des marchés des capitaux, de la stratégie financière et de la gouvernance.

En octobre 2025, Mme Sonya Montgomery a été nommée Directrice du Développement et de la Stratégie de Portefeuille et membre du Comité Exécutif. Le Dr Sonya Montgomery possède plus de 20 ans d'expérience dans la direction de stratégies de R&D au sein de grandes entreprises des sciences de la vie.

FAITS MARQUANTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Partenariats stratégiques

En janvier 2026, la Société a pris acte de l'annonce de son partenaire Veloxis Pharmaceuticals, Inc. selon laquelle la *Food and Drug Administration* (FDA) des États-Unis a accordé la désignation de médicament orphelin au pegrizeprium (VEL-101) pour la prévention du rejet d'organe chez les patients subissant une transplantation hépatique.

Gouvernance

En mars 2026, la Société a annoncé la confirmation de Mr Marc Le Bozec comme Directeur Général permanent.

Développement du portefeuille clinique

Lusvertikimab (OSE-127)

En janvier 2026, la Société a annoncé la sélection de deux potentielles nouvelles indications cliniques pour le lusvertikimab (OSE-127) : la pouchite chronique et l'hidradénite suppurée. Ces indications ont été choisies sur la base d'un rationnel biologique solide axé sur l'IL-7R et sont pleinement alignées sur le plan stratégique 2026-2028 de la Société visant à étendre le lusvertikimab à des maladies immunitaires à fort potentiel thérapeutique et commercial. Le développement d'une ou des deux indications se poursuivra sous réserve de financement, le premier essai clinique de Phase 2 dans la pouchite chronique étant prévu de démarrer au deuxième semestre 2026.

BI 765063 & BI770371

Boehringer Ingelheim a décidé d'interrompre le développement du BI 770371 pour les personnes atteintes de cirrhose hépatique causée par la MASH après qu'une étude exploratoire de Phase 2 (NCT06675929) n'ait pas démontré d'efficacité pour soutenir un développement ultérieur dans cette indication.

Cette décision n'a pas d'impact sur le développement en oncologie en cours du BI 770371, qui était le programme initial et principal de la collaboration entre OSE et Boehringer Ingelheim, où le mécanisme d'action est distinct et où plusieurs programmes de Phase 1 restent actifs et progressent comme prévu.

TEDOPI®

En février 2026, le Comité indépendant de surveillance des données (IDMC) a émis une deuxième recommandation positive pour l'essai pivot de Phase 3 ARTEMIA en cours évaluant Tedopi® dans le cancer du poumon non à petites cellules (CPNPC) avancé. L'IDMC a indiqué que l'étude devait se poursuivre comme prévu, sans modification du protocole.

Le 22 mai 2026, la Société a annoncé les résultats positifs de Topline de l'étude clinique académique internationale de Phase 2 TEDOVA/GINECO-OV244b/ENGOT-ov58, promue par ARCAGY-GINECO. Cette étude évalue Tedopi® (OSE2101), seul ou en combinaison avec pembrolizumab, en traitement d'entretien chez les patientes atteintes d'un cancer de l'ovaire en rechute platine sensible (PSOC). Ces résultats ont fait l'objet d'une présentation orale lors du congrès ASCO 2026.

Développement du portefeuille préclinique

OSE-230

OSE Immunotherapeutics a décidé de mettre en suspens le développement préclinique d'OSE-230 dans le cadre de sa stratégie continue de priorisation de portefeuille et d'allocation de capital disciplinée.

CLEC-1

Dans le cadre de la rationalisation continue du portefeuille de la Société, OSE arrêtera également les activités de recherche exploratoire liées au programme CLEC-1 en oncologie.

Ligne de financement PACEO avec Vester Finance

En avril 2026, la Société a annoncé que tous les bons de souscription d'actions prévus dans le cadre de ce contrat de financement avaient été exercés, permettant à la Société de lever un total de 15,5 M€ entre avril 2023 et avril 2026. Ce contrat a donc pris fin.

Ligne de financement IRIS

Le 28 mai 2026, OSE Immunotherapeutics a annoncé la mise en place d'un financement relais flexible en fonds propres sous la forme d'un programme d'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles assorties de bons de souscription d'actions (OCABSA), conclu avec IRIS.

Ce dispositif vise à renforcer la flexibilité financière de la Société et à sécuriser son horizon de trésorerie dans l'attente de financements complémentaires potentiels, notamment au travers de partenariats stratégiques portant sur certains actifs du portefeuille.

La Société considère que ce financement relais lui permettra de poursuivre l'exécution de ses priorités stratégiques ainsi que le développement de ses programmes cliniques en cours.

Méthodes et règles comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement ANC n°2014-03 (Plan comptable général) tel qu'adapté par les règlements modificatifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de précaution, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité des opérations de la Société,
- Cohérence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Changement de méthodes comptables

Le règlement ANC n° 2022-06, approuvé le 30 décembre 2023, modifie le Plan Comptable Général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Il revoit la définition des produits et charges exceptionnels, supprime l'utilisation des « transferts de charges » et modifie le format des états financiers.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis et présentés conformément au présent règlement. Les impacts de la nouvelle réglementation sur les principaux postes pour 2025 sont décrits ci-dessous.

Conformément aux dispositions transitoires du règlement ANC n°2022-06, les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 n'ont pas été retraités. Les incidences de première application sont présentées dans la note « Incidence du changement comptable ».

Incidences du changement de méthodes comptables

A. IMPACTS DE LA NOUVELLE DÉFINITION DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS ET DE LA SUPPRESSION DES « TRANSFERTS DE CHARGES » SUR L'EXERCICE 2025

A partir du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du Plan Comptable, les produits et charges exceptionnels d'OSE Immunotherapeutics n'incluent que les amortissements réglementés. Ce changement entraîne le reclassement en résultat opérationnel avant impôt des opérations liées à l'attribution d'actions gratuites et à la cession de l'actif de 13,7M€ auprès de Boehringer Ingelheim qui, avant l'application de la nouvelle réglementation, étaient comptabilisées par nature en produits et charges non courants.

Auparavant, les provisions liées aux plans d'attribution gratuite d'actions étaient comptabilisées en provisions opérationnelles puis transférées via un compte « transfert de charges ».

Lors de la livraison des actions aux salariés, la perte correspondant à la valeur nette comptable des actions propres a été comptabilisée en charge non récurrente.

B. AUTRES RECLASSEMENTS

Au 31 décembre 2024, les dettes en comptes courants avec les filiales sont présentées en « Autres passifs financiers » pour 1 053 K€ contre 544 K€ au 31 décembre 2025.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base utilisée pour évaluer les éléments comptabilisés dans les comptes est la méthode du coût historique.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et au compte de résultat

Seules les informations significatives sont mentionnées en annexe.

Continuité des opérations de la Société

Au 31 décembre 2025, la trésorerie totale de la Société s'élève à 22,2 millions d'euros, comprenant la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les dépôts à terme courants et non courants.

Postérieurement à la clôture, la Société a mis en place une ligne de financement flexible en fonds propres avec IRIS. Sur la base des hypothèses actuelles retenues par la Direction, incluant notamment le plan de trésorerie actualisé, les décaissements prévisionnels liés aux programmes de développement clinique en cours, le phasage des dépenses opérationnelles ainsi que l'utilisation de cette ligne de financement, et sans prise en compte des revenus potentiels issus des ventes compassionnelles, la Société estime disposer des ressources financières nécessaires pour financer ses activités jusqu'au 31 décembre 2026.

Les hypothèses retenues intègrent notamment :

- l'encaissement du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) pour un montant de 4,6 millions d'euros ; et
- des augmentations de capital réalisées dans le cadre de la ligne de financement IRIS correspondant à l'exercice de 3 100 bons de souscription d'actions (BSA), sur la base d'un cours de l'action retenu de 4,37 euros, intégrant une décote de 5 % ainsi qu'une commission de 3 %.

Cette estimation ne prend notamment pas en compte :

- d'éventuels paiements d'étapes futurs liés aux accords de partenariat en cours ;
- la conclusion de nouveaux partenariats stratégiques ;
- ni la réalisation d'opérations de financement complémentaires.

En conséquence, le Conseil d'administration a retenu le principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des états financiers.

Néanmoins, la capacité de la Société à poursuivre ses activités au-delà de cet horizon demeure dépendante de sa capacité à obtenir des financements complémentaires et/ou à conclure de nouveaux partenariats stratégiques. Cette situation constitue une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation au-delà de l'horizon de trésorerie actuellement estimé.

Immobilisations incorporelles

Le fonds de commerce est comptabilisé à son coût d'acquisition (hors droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'acte directement attribuables à l'acquisition).

Il n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

Les résultats des tests de dépréciation sont présentés ci-dessous dans les notes annexes aux immobilisations incorporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, composé du prix d'achat et des coûts directement attribuables.

Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation correspondent aux actions détenues par la Société dans des entités sur lesquelles elle exerce un contrôle ou une influence notable, directement ou indirectement.

Ils sont initialement comptabilisés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

A chaque date de clôture, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité, déterminée notamment en fonction de critères tels que la rentabilité, les perspectives de développement et l'actif net des participations.

Lorsque la valeur comptable dépasse la valeur d'utilité, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence.

Les résultats des tests de dépréciation sont présentés dans les notes relatives aux actifs financiers.

Actions propres et contrat de liquidité

Les opérations relatives au contrat de liquidité conclu par la Société avec un intermédiaire financier sont comptabilisées conformément à l'Avis CNC n° 98-D et au Bulletin CNCC n° 137 (mars 2005), comme suit :

- les actions propres sont comptabilisées au compte 277 « Actions propres » ;
- une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur au coût d'acquisition ;
- les gains ou pertes sur cessions sont déterminés selon la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO) ;
- la trésorerie versée à l'intermédiaire et non encore utilisée est comptabilisée au compte 276 « Autres créances ».

Autres immobilisations financières

Les prêts, dépôts et autres actifs financiers sont évalués à leur valeur nominale. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur comptable.

Charges de recherche et développement

Les dépenses de recherche engagées pour acquérir de nouvelles connaissances scientifiques ou techniques sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les activités de développement impliquent l'application des résultats de la recherche à un plan ou à une conception pour la production de produits ou de procédés nouveaux ou substantiellement améliorés.

Les frais de Recherche et Développement sont systématiquement comptabilisés en charges en fonction de l'avancement des projets. A la clôture, sur la base des informations transmises par les prestataires ou des calendriers d'exécution prévus dans les contrats, la Direction détermine l'avancement pro rata temporis pour chacune des prestations de recherche et régularise, le cas échéant, les dépenses de l'année.

Certaines dépenses de recherche et développement donnent lieu à un crédit d'impôt recherche (CIR) (CIR). Ce crédit d'impôt est comptabilisé en produit de l'exercice concerné, en diminution de la charge d'impôt sur les sociétés.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition (hors droits, honoraires ou commissions et frais d'acte directement attribuables à l'acquisition).

Lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur de marché, une perte de valeur est constatée pour la différence.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une perte de valeur est constatée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement.

Engagements de retraite

Lors de leur départ, les salariés de la Société ont droit à des indemnités conformément aux exigences légales et aux dispositions de la convention collective applicable.

Conformément aux recommandations CNC n° 2003-R01 et ANC n° 2013-02, la Société a choisi de comptabiliser une provision pour engagements de retraite dans ses comptes sociaux.

Fin 2021, l'ANC a modifié ce règlement en introduisant une option concernant la méthode d'attribution des droits à prestations au titre des régimes à prestations définies, où l'octroi d'un avantage est conditionné à la fois à l'ancienneté, pour un montant maximum plafonné, et au fait qu'un collaborateur soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite. Ces nouvelles dispositions entrent en vigueur pour l'exercice ouvert à la date de publication de la présente recommandation modifiée. La méthode utilisée pour comptabiliser les écarts actuariels est la comptabilisation immédiate et intégrale en résultat.

L'estimation des engagements de retraite est réalisée de manière rétrospective pro rata temporis (droits individuels acquis au jour de la retraite, au prorata de la date de calcul) sur la base d'une hypothèse de départ volontaire du salarié à l'âge de 64 ans, en tenant compte des éléments suivants :

- Paramètres propres à chacun des salariés de l'entreprise (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- Données spécifiques à l'entreprise (convention collective, hypothèse d'évolution de la masse salariale, prévision du taux de rotation du personnel et taux de cotisations sociales),
- Taux d'actualisation retenu à 3,62% (recommandé par IAS19).

Les éventuels montants couverts par une assurance spécifique sont mentionnés dans les engagements reçus.

Opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture à la date de clôture. Les différences de change résultant de la conversion des créances et des dettes sont comptabilisées au bilan sous la rubrique « Écarts de conversion ».

Les pertes de change latentes non compensées sont couvertes, en tout ou partie, par une provision pour risques.

Provisions

Des provisions sont constituées lorsque, à la date de clôture, la Société a une obligation actuelle envers un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie équivalente.

Cette obligation peut être légale, réglementaire, contractuelle ou découler des pratiques de la Société.

Le montant de la provision correspond à la meilleure estimation de la sortie de ressources que la Société s'attend à subir pour éteindre l'obligation.

Notes relatives à des postes spécifiques du bilan

Actifs incorporels :

En K€	01 janv. 2025	Augmentations	Diminutions	31 déc. 2025
Fonds commercial	42 734	-	-	42 734
Total	42 734	-	-	42 734

En 2016, suite à l'acquisition d'Effimune, la Société a comptabilisé deux molécules, FR104 et OSE-127, sur la base de valorisations dérivées des flux de trésorerie futurs estimés.

Des tests de dépréciation sont effectués au moins une fois par an sur les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie qui ne sont pas amorties.

Dans le cadre d'un accord de licence mondial avec Veloxis Pharmaceuticals, la Société a transféré les droits mondiaux de développement, de fabrication, d'enregistrement et de commercialisation de la molécule FR104 pour toutes les indications de transplantation.

Actifs financiers :

En K€	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Titres de participation	50 001	50 001
Contrat de liquidité et actions propres	200	317
Dépôts et cautionnements	1 456	1 354
Total	51 657	51 672

Titres de participation

Les titres de participation sont constitués des actions OPI, OSE Pharma International pour 50 000 K€ et des actions OSE Immunotherapeutics Inc. pour 1 K€.

OPI, filiale à 100% d'OSE Immunotherapeutics, est une société suisse créée en février 2012, qui détient les droits du produit Tedopi® (OSE-2101) et ne possède aucune autre molécule.

Au 31 décembre 2025, la Société a réalisé un test de dépréciation de la molécule OSE-2101. La valeur recouvrable a été déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs (DCF). Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

- les flux de trésorerie projetés sont basés sur les business plans de la direction sur une période de 15 ans, sans application de valeur terminale ;
- taux d'actualisation de 15 % : il s'agit d'un taux après impôts appliqué aux flux de trésorerie après impôts ;
- des probabilités de succès conformes à celles généralement observées dans le secteur de l'oncologie ;
- taux d'imposition de 15%.

La Société a réalisé les analyses de sensibilité suivantes, dont aucune n'a conduit à une dépréciation de la valeur comptable de cette molécule :

- Taux de réduction : analyse de sensibilité réalisée dans une plage de 14 % à 16 % sans impact sur la quantité transportée de la molécule ;
- Probabilité de succès : analyse de sensibilité réalisée dans une plage de plus ou moins 10 %, sans impact sur la quantité transportée de la molécule.

Contrat de liquidité et actions propres

Au 31 décembre 2025, le contrat se répartit comme suit :

- Liquidité : 413 milliers d'euros
- Actions propres : 200 milliers d'euros

Variation des actions propres :

Nombre d'actions propres	
Actions détenues au 01/01/2025	42 457
Acquises au cours de la période	307 790
Cédées au cours de la période	310 161
Actions détenues au 31/12/2025	40 086

Les actions propres font l'objet d'une provision pour dépréciation de 8 milliers d'euros.

Intermédiaire (en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Prix de revient	Valorisation historique	Cours moyen des actions 12/2025	Valorisation à la clôture	Moins-values latentes
Titres de placement	40 086	€ 5.17	207	€ 4.98	200	(8)

Capital autorisé, titres donnant accès au capital, engagements d'augmentation de capital :

Date	Nature des opérations	Capital en €	Prime d'émission en €	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital
Au 31 décembre 2023		4 330 220	143 328 473	3 123 700	21 651 101
Janvier	Augmentation de capital – actions gratuites	23 335	(23 335)	116 676	21 767 777
Juin	Augmentation de capital – bons de souscription d'actions	12 000	202 500	60 000	21 827 777
Décembre	Augmentation de capital – bons de souscription d'actions	22 000	920 500	110 000	21 937 777
Au 31 décembre 2024		4 387 555	144 428 138	286 676	21 937 777
Avril/juin	Augmentation de capital – actions gratuites	101 097	(101 097)	505 485	22 445 262
Septembre	Augmentation de capital – bons de souscription d'actions	4 000	67 400	20 000	22 465 262
Septembre	Augmentation de capital – actions propres	(400)	-	(2 000)	22 463 262
Au 31 décembre 2025		4 492 252	144 394 441	523 485	22 463 262

Bons de souscription d'actions, bons de souscription d'actions de fondateur et actions gratuites

La Société a émis les plans de bons de souscription d'actions et de bons de souscription d'actions de fondateur suivants :

Type	Date de création	Prix d'exercice	Période de souscription expirée	Exercés en 2025	Instruments de capitaux propres en circulation
BSPCE 2020	17 juin 2020	€ 6.14	17 juin 2025	-	-
BSPCE 2021	29 juin 2021	€ 11.05	29 juin 2026	-	80 000
BSPCE 2022	23 juin 2022	€ 6.22	23 juin 2027	-	80 000
BSA 2022	13 juillet 2022	€ 6.25	13 juillet 2027	-	60 000
BSPCE 2023	22 juin 2023	€ 3.57	22 juin 2028	20 000	20 000
BSPCE 2024	19 juin 2024	€ 7.56	19 juin 2029	-	80 000
TOTAL				20 000	320 000

La Société a émis les plans d'actions gratuites suivants :

Type	Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées	Juste valeur à la date d'attribution	Période d'acquisition	Conditions
2022-3	12 juin 2022	116 676	€ 7.00	1 an	Présence et performance
2023	23 janvier 2024	11 107	€ 3.78	1 an	Présence
2024-1	23 janvier 2024	161 800	€ 3.78	1 an	Présence
2024-2	23 janvier 2024	217 678	€ 3.78	1 an	Présence
2024-3	16 avril 2024	29 400	€ 4.62	1 an	Présence
2024-4	19 juin 2024	20 600	€ 6.07	1 an	Présence
2024-5	19 juin 2024	75 000	€ 6.07	1 an	Présence
2024-6	4 décembre 2024	8 349	€ 7.42	1 an	Présence
2024-7	4 décembre 2024	10 000	€ 7.42	1 an	Présence
2024-9	27 janvier 2025	226 700	€ 6.28	1 an	Présence
2024-11	23 septembre 2025	2 000	€ 6.06	1 an	Présence
Au 31 décembre 2025		879 310			

Les attributions d'actions gratuites sont assorties d'une condition de présence.

Le tableau ci-dessous précise les hypothèses retenues pour la valorisation des plans de bons de souscription d'actions et de bons de souscription d'actions de fondateur attribués les années précédentes et restant en cours au 31 décembre 2025.

	Bons de souscription d'actions de fondateur 2021	Bons de souscription d'actions de fondateur 2022	Bons de souscription d'actions 2022	Bons de souscription d'actions de fondateur 2023	Bons de souscription d'actions 2024
Date d'établissement du plan par l'AG	24/06/2021	23/06/2022	13/07/2022	22/06/2023	19/06/2024
Nombre d'actions autorisées	80 000	80 000	60 000	80 000	80 000
Prix de souscription	€0.00	€0.00	€0.70	€0.00	€0.00
Date de souscription	24/06/2021	23/06/2022		22/06/2023	16/06/2024
Acquisition des bons de souscription d'actions	À la souscription	À la souscription	À la souscription	À la souscription	À la souscription
Prix d'exercice	11,05 €/action	6,63 €/action	6,25 €/action	3,57 €/action	7,56 €/action
Type d'option	Américaine	Américaine	Américaine	Américaine	Américaine
Cours spot	€11.32	€6.64	€6.23	€3.57	
Échéance	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans
Volatilité	53,94%	58,87%	55,17%	60,29%	65,00%
Taux d'intérêt EUR	-0.2509%	1,9422%	1,5951%	3,2948%	2,62%
Rendement du dividende	0%	0%	0%	0%	0%
Juste valeur estimée par bon de souscription d'actions	5,17	3,42	3,01	1,84	2,35
Nombre d'options souscrites	80 000	80 000	60 000	80 000	80 000
Prix de souscription	0,00	0,00	0,70	0,00	0,00
Nombre d'options exercées					
Date d'expiration contractuelle	24/06/2026	23/06/2027	13/07/2027	22/06/2028	19/06/2029
Période d'acquisition	aucune	Néant	aucune	aucune	aucune

Au cours de l'exercice 2025, le Groupe n'a pas mis en place de nouveau plan.

Avances conditionnées :

Les avances conditionnées au passif du bilan correspondent à :

a) Une avance remboursable accordée par l'organisme de financement Bpifrance, suite à la signature d'une convention de financement du programme de recherche EFFIMAB pour un montant total de 5 263 849 €, sous réserve de justifier de dépenses totales de 10 527 700 €.

Il s'agit d'une avance remboursable selon des critères de réussite ou d'échec technique du programme concerné. En cas de défaut, la Société remboursera la somme totale de 5 263 849 € entre 31 décembre 2026 et septembre 2032.

Au 31 décembre 2025, OSE Immunotherapeutics a perçu 5 263 849 €.

b) Une avance remboursable accordée par l'organisme de financement Bpifrance, suite à la signature d'une convention de financement du programme de recherche EFFICLIN pour un montant total de 9 196 943 € (dont 1 090 753 € sous forme de subvention et 8 106 194 € sous forme d'avance), sous réserve de justifier de dépenses totales de 15 328 239 €.

Il s'agit d'une avance remboursable selon des critères de réussite ou d'échec technique du programme concerné.

Au 31 décembre 2024, OSE Immunotherapeutics a perçu 6 044 000 € d'avance remboursable. Par ailleurs, BPI France a constaté un indu d'un montant de 520 806 € en fin de programme. Cet indu a été intégralement remboursé sur l'exercice 2024.

Le 9 avril 2025, le projet a été déclaré en échec selon les termes suivants :

- Remboursement partiel de l'avance récupérable de 1 104 639 € avec une actualisation de 329 205€, intégralement remboursé en juin 2025 ;
- Abandon de créance d'un montant de 4 089 350€, comptabilisé en subventions d'exploitation.

c) Une avance remboursable, accordée par l'organisme de financement Bpifrance, suite à la signature d'une convention de financement du programme de recherche COVEPIT 1 pour un montant total de 5 187 918 € (dont 1 556 376 € sous forme de subvention et 3 631 542 € sous forme d'avance), sous réserve de justifier de dépenses totales de 6 484 898 €.

Il s'agit d'une avance remboursable selon des critères de réussite ou d'échec technique du programme concerné. En cas de défaillance, l'entreprise devra rembourser 3 755 272 € à compter du 31 décembre 2024.

Le 17 janvier 2023, le projet est déclaré échec selon les modalités suivantes :

- Remboursement partiel de l'avance récupérable de 339 501 € avec actualisation, à rembourser sur deux ans, à compter de juin 2025 ;
- Abandon de dette d'un montant de 1 923 841 €, comptabilisé en produit exceptionnel.

Au 31 décembre 2025, OSE Immunotherapeutics a remboursé 127 313,25€ ; les remboursements étant étalés sur les années 2025 à 2027.

d) Une avance remboursable accordée par l'organisme financier Bpifrance, suite à la signature d'une convention financière pour le programme de recherche I DEMO TEDOPI pour un montant total de 8 426 562 €, sous réserve de justifier de dépenses totales de 24 075 892 €.

Il s'agit d'une avance remboursable selon des critères de réussite ou d'échec technique du programme concerné. En cas de défaut, la Société devra rembourser 12 263 561 € à compter du 31 décembre 2030.

Au 31 décembre 2025, la Société a reçu 2 106 641 €.

e) Une avance remboursable accordée par l'organisme financier Bpifrance, suite à la signature d'une convention financière pour le programme de recherche I DEMO Régionalisé d'un montant total de 1 300 000 € (dont 780 000 € sous forme de subvention et 520 000 € sous forme d'avance), sous réserve de justifier de dépenses totales de 2 629 427 €.

Il s'agit d'une avance remboursable selon des critères de réussite ou d'échec technique du programme concerné. En cas de défaut, la Société devra rembourser 208 000 € à compter du 31 décembre 2028.

Au 31 décembre 2025, la Société n'a reçu aucune avance.

Dettes financières :

Les dettes financières au passif du bilan correspondent à la signature, en mai 2020, d'un contrat non dilutif d'un montant de 7 millions d'euros sous la forme d'un Prêt Garanti par l'État (PGE) mis en place dans le cadre de la pandémie de COVID-19, avec un groupe de banques françaises.

Par ailleurs, en février 2021, la Société a signé un contrat de prêt de 25 millions d'euros avec la BEI qui sera disponible en 3 tranches selon les critères définis dans le contrat. La première tranche de 10 millions d'euros sans conditions a été versée début juillet 2021. La deuxième tranche de 10 millions d'euros a été versée en novembre 2022.

Ce prêt est assorti d'un taux d'intérêt fixe de 5 % par an et versé annuellement, sur une maturité de cinq ans (chaque tirage est traité séparément en termes de maturité). Le remboursement de chaque tranche sera donc effectué à l'issue d'une période de cinq ans après la date de décaissement de ladite tranche.

En janvier 2025, la Société a remboursé un remboursement anticipé de 3 millions d'euros.

Par ailleurs, la société, pour étendre sa visibilité financière, a pu sécuriser plusieurs lignes de financement au cours du premier semestre 2023 en raison des incertitudes pesant sur les marchés financiers.

La Société a pu obtenir des prêts pour un montant total de 5,3 M€ (dont 0,6 M€ soumis à une condition suspensive au 30 juin 2023, levée en septembre 2023) grâce au soutien collectif de la Région Pays de la Loire, de Bpifrance et de son pool bancaire, du CIC, du Crédit Mutuel et de la BNP, lui permettant de financer ses programmes de R&D. L'emprunt BFR BNP n'est pas utilisé à la date de clôture.

Ces prêts ont un taux d'intérêt variant de 2 à 4% et un échéancier de remboursement de 3 à 7 ans.

Notes relatives à certains postes du compte de résultat

Informations requises par l'article R. 123-198, 9° du code de commerce

Le montant total des honoraires pour le contrôle légal des comptes (incluant les comptes consolidés) des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à :

- 339 453 € hors taxes pour le cabinet Ernst & Young ; et
- 80 131 € hors taxes pour le cabinet Nexbonis Advisory.

Produits d'exploitation :

À ce jour, les produits d'exploitation de la Société sont principalement constitués des revenus générés dans le cadre d'accords de licence avec des sociétés pharmaceutiques. Ces accords comprennent divers volets tels que :

- les montants payables à la signature (paiements initiaux), ainsi que les montants payables à l'atteinte d'étapes prédéfinies de développement, commerciales ou réglementaires ;
- refacturation forfaitaire des frais engagés (tels que les frais de recherche et développement ou les frais de propriété intellectuelle).

De plus, une partie importante des produits d'exploitation de la Société proviennent des ventes à usage compassionnel de ses produits, réalisées conformément aux cadres réglementaires applicables.

Comptabilisation :

Lorsque la Société a cédé la licence à un fabricant pharmaceutique et n'a pas d'engagements pour des développements futurs :

- Les montants facturables pour la signature du contrat sont immédiatement comptabilisés en revenus de redevances.
- Les montants facturables lors de l'atteinte d'un objectif défini contractuellement sont comptabilisés en revenus de redevances à la date à laquelle la condition contractuelle est remplie.

Lorsque la Société n'a pas cédé l'ensemble des droits à un fabricant pharmaceutique et est impliquée avec celui-ci dans des développements futurs, les montants facturables à l'atteinte d'un objectif défini contractuellement sont comptabilisés en produits à la date à laquelle la condition contractuelle est remplie.

Au titre de l'exercice 2025, les produits d'exploitation se répartissaient comme suit :

2025 (en milliers d'euros)	Produits d'exploitation	Factures à établir	Produits constatés d'avance
Contrat AbbVie			
Cession de droits de propriété intellectuelle	783		
Refacturation des dépenses de R&D	69		1 115
Contrat BI – OSE172			
Refacturation des dépenses de R&D	248	1	68
Contrat Veloxis			
Cession de droits de propriété intellectuelle	116		
Autres			
Tedopi usage compassionnel (EAP ^(*))	1 356		
Autres	72		
TOTAL	2 643	1	1 189

* EAP : accès anticipé aux produits médicaux

Charges d'exploitation :

Au titre de l'exercice 2025, les charges d'exploitation se répartissaient comme suit :

En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Charges de recherche et développement	33 760	33 051
Frais généraux et administratifs	9 318	6 789
Autres	3 474	1 806
TOTAL	46 553	41 646

Les frais de recherche et développement de l'exercice sont constitués des dépenses engagées pour la création et le développement des différentes molécules d'OSE Immunotherapeutics.

Crédit d'impôt recherche :

Dans le cadre de son activité de recherche, la Société a engagé des dépenses éligibles au crédit d'impôt recherche (CIR) (CIR) et qui font l'objet d'une demande de l'administration fiscale pour un montant de 4 640 milliers d'euros comptabilisé à la clôture.

Crédits d'impôts	Montant
Crédit d'impôt recherche	4 640 250
Autres crédits d'impôts	-
Total	4 640 250

Comptes consolidés :

Conformément à l'article L 233-16 du Code de commerce, la Société établit des comptes consolidés, y compris les comptes de ses filiales OPI et OII selon la méthode de l'intégration globale.

Ces comptes sont préparés conformément aux normes comptables internationales IFRS.

Une copie des comptes consolidés peut être obtenue auprès du siège social d'OSE Immunotherapeutics.

Rémunération des organes de direction :

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à une rémunération nominative.

Rémunération versée aux administrateurs :

Le conseil d'administration a fixé le montant global des jetons de présence alloués aux administrateurs pour leur mandat d'administrateur de la Société pour l'exercice 2025. Les jetons de présence sont attribués en fonction de la présence des membres.

Autres engagements :Engagements reçus au titre des contrats de licence et de distribution le cas échéant

Dans le cadre d'accords de licence et de distribution, Boehringer Ingelheim, Servier, Rafa, CKD et Veloxis ont accepté de payer à la Société :

- Des paiements ponctuels lorsque certains jalons de développement et certains revenus sont atteints ;
- Redevances sur les ventes de produits.

Engagements au titre des contrats de sous-licence avec Selexis

- Des paiements fixes basés sur la réalisation de certaines étapes, en compensation de la licence accordée par Selexis ;
- Redevances ou jalons (facultatifs selon le niveau des ventes) lors de la commercialisation des produits.

Engagements au titre des contrats de sous-licence avec l'INSERM

Deux conventions d'exploitation ont été signées avec l'Institut de Santé et de Recherche Médicale de Nantes (INSERM) :

- En octobre 2011 pour le projet MD707, avec notamment dépôt d'un brevet en copropriété ; et
- En mars 2013 pour le projet FR104, avec notamment dépôt d'un brevet de copropriété.

Ces accords accordent des droits d'exploitation mondiaux sur les licences de brevet pour chacun des projets.

Pour FR104, OSE Immunotherapeutics a signé un accord de sous-licence avec Veloxis, qui prévoit le paiement de redevances calculées sur les revenus de sous-licence.

Autres engagements hors bilan

Dans le cadre de la transaction initiale d'acquisition des actifs de Memopi® (dont Tedopi®) auprès du laboratoire pharmaceutique Takeda, la Société s'est engagée à verser un complément de prix lors de l'enregistrement de son produit, puis au maximum des redevances à un chiffre sur les ventes futures.

La Société n'a pas d'autres engagements hors bilan à la clôture.

Liste des opérations réalisées avec les parties liées

Aucune information n'est requise car les opérations entre parties liées visées à l'article R. 123-198 du code de commerce ont été conclues dans des conditions normales de marché ou réalisées avec des sociétés détenues en totalité, directement ou indirectement.

Engagements donnés

Engagements donnés (en euros)	Montant
Engagements de retraite	356 959
TOTAL	359 959
Garantie de paiement de loyer en faveur du CIC	315 310
Diverses garanties en faveur du CIC	6 000

Engagements reçus (en euros)	Montant
Abandon de créances	
État français : garantie à 90 % sur les prêts PGE et PGE Résilience ⁽¹⁾	1 519 520
Bpifrance : garantie à 70 % sur les crédits de fonds de roulement ⁽²⁾	89 959
TOTAL	1 609 479

- (1) La Société bénéficie d'une garantie de l'État couvrant 90 % du montant initial de ses prêts PGE et PGE Résilience accordés par la BNP, le Crédit Mutuel (CM) et le CIC. Le principal restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 1 688 K€.
- (2) La Société bénéficie d'une garantie Bpifrance couvrant 70 % du montant initial de ses prêts de fonds de roulement (BFR) accordés par le Crédit Mutuel et le CIC. Le principal restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 129 K€.

Fonds de commerce

Éléments du fonds de commerce (en euros)			Montant des éléments		Montant des amortissements
	Acheté	Réévalué	Apporté	Total	
Fonds de commerce EFFIMUNE (post-fusion du 31 décembre 2016)	-	-	42 733 633	42 733 633	-
TOTAL	-	-	42 733 633	42 733 633	-

Liste des filiales

Filiales (en euros)	SA OSE PHARMA INTERNATIONAL 4 rue de l'Athénée 1205 GENEVE	INC OSE IMMUNOTHÉRAPEUTIQUES 185 alewife Brook Parkway STE 210 02138 CAMBRIDGE
Capital	83 001	1
% détenu	100%	100%
Valeur brute des titres	50 000 000	931
Valeur nette des titres	50 000 000	931
Prêts/avances	1 347 903	42 331
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat	-	-
Capitaux propres	-	-
Dividendes	-	-
Dépôts	-	-

Liste des entreprises liées

Néant

État des immobilisations

En euros	01 janv. 2025	Augmentations	Diminutions	31 déc. 2025
Immobilisations incorporelles				
Brevets, licences et droits similaires	94 740	892	-	95 632
Fonds de commerce	42 733 633	-	-	42 733 633
Autres immobilisations incorporelles	100 000	-	(100 000)	-
Total des immobilisations incorporelles	42 928 373	892	(100 000)	42 829 265
Immobilisations corporelles				
Constructions sur sol d'autrui	316 531	-	-	316,531
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 496 383	73 923	-	1 570 306
Matériel de bureau et informatique, mobilier	241 168	22 825	(7 702)	256 291
Total des immobilisations corporelles	2 054 081	143 908	(7 702)	2 143 128
Immobilisations financières				
Autres participations	50 000 931	-	-	50 000 931
Autres titres immobilisés	318 092	1 892 333	(2 002 806)	207 618
Prêts et autres immobilisations financières	1 353 801	2 036 069	(1 933 526)	1 456 344
Total des actifs financiers	51 672 823	3 928 402	(3 936 332)	51 664 894
TOTAL	96 655 277	4 026 042	(4 044 034)	96 637 287

- Ventilation des augmentations*

En euros	Virements		Entrées		
	Poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles	-	-	892	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	143 908	-	-
Immobilisations financières	-	-	3 928 402	-	-
TOTAL	-	-	4 026 042	-	-

- *Ventilation des diminutions*

En euros	Virements		Sorties		
	Poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mis hors service
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	(100 000)
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	(3 937 332)	-	-
TOTAL	-	-	(3 937 332)	-	(100 000)

État des amortissements

En euros	Durée d'utilisation	Méthode de dépréciation	01 janv. 2025	Augmentations	Diminutions	31 déc. 2025
Immobilisations incorporelles						
Brevets, licences et droits similaires	3 ans	Linéaire	82 440	10 990		93 430
Total des immobilisations incorporelles			82 440	10 990	-	93 430
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol d'autrui	6-9 ans	Linéaire	242 517	14 527		257 044
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3-15 ans	Linéaire	1 274 571	101 302		1 375 873
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3-10 ans	Linéaire	182 041	24 841	(7 702)	199 180
Total des immobilisations corporelles			1 699 128	140 670	(7 702)	1 832 097
Actifs financier			-	-	-	-
Total des actifs financiers			-	-	-	-
TOTAL			1 781 568	151 660	(7 702)	1 925 527

- *Ventilation des dotations aux amortissements*

En euros	amortissements, dépréciations et provisions	Amortissements supplémentaires résultant de la réévaluation	Sur immobilisations amorties selon le mode linéaire	Sur immobilisations amorties selon un autre mode	Dotations exceptionnelles aux amortissements
Immobilisations incorporelles	10 990	-	10 990	-	-
Immobilisations corporelles	140 670	-	140 670	-	-
Immobilisations financières	7 684	-	-	-	-
TOTAL	151 660	-	151 660	-	-

- *Ventilation des diminutions*

En euros	Diminutions au cours de la période	Éléments transférés à l'actif circulant	Cessions	Mises au rebut
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	7 702	-	-	7 702
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	7 702	-	-	7 702

Nature des provisions

En euros	01 janv. 2025	Augmentations	utilisée	Diminutions non utilisée	31 décembre 2025
Réglémentées					
Provisions réglémentées pour hausses de prix	-	-	-	-	-
Amortissement accéléré (lié à la fiscalité)	-	-	-	-	-
Autres dispositions réglémentées	-	-	-	-	-
Total provisions réglémentées	-	-	-	-	-
Provisions pour risques					
Litige	100 000	917 621	-	(100,000)	917 621
Garanties clients	-	-	-	-	-
Amendes et pénalités	-	-	-	-	-
Pertes de change	-	-	-	-	-
Pertes sur contrats	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques	654 868	358 562	(654 868)	-	358 562
Total provisions pour risques	754 868	1 276 183	(654 868)	(100 000)	1 276 183
Provisions pour charges					
Pensions et obligations assimilées	414 759	-	(37 251)	(20 549)	356 959
Restructuration	-	-	-	-	-
Impôts	-	-	-	-	-
Renouvellement des actifs – accords de concession	-	-	-	-	-
Gros entretien et révision	-	-	-	-	-
Restauration / démontage	-	-	-	-	-
Autres provisions pour charges	-	-	-	-	-
Total provisions pour charges	414 759	-	(37 251)	(20 549)	356 959
TOTAL	1 169 627	1 276 183	(692 119)	(120 549)	1633 142

Nature des dépréciations

En euros	01 janv. 2025	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2025
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences et droits similaires	-	-	-	-
Actifs commerciaux	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	-	-	-	-
Total Actifs incorporels	-	-	-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Actifs en construction, avances et remboursements anticipés	-	-	-	-
Total Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières				
Investissements dans des filiales et sociétés affiliées	414 759	-	(37 251)	356 959
Créances liées aux investissements	-	-	-	-
Titres d'investissement de portefeuille	-	-	-	-
Autres investissements financiers	386	7 298	-	7 684
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
Total Immobilisations financières	415 145	7 298	(37 251)	364 643
Actif circulant				
Inventaires et travaux en cours	-	-	-	-
Créances commerciales	-	20 749	-	20 749
Autre déficience	-	-	-	-
Total Actif circulant	-	20 749	-	20 749
TOTAL	415 145	28 047	(37 251)	385 392

État des échéances des créances

En euros	Montant brut	Échéance à un an au plus	Liquidité de l'actif Échéance à plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	1 456 344		1 456 344
Actif circulant			
Créances commerciales	24 899	24 899	
Autres créances	307 038	307 038	
Personnel et comptes rattachés	5 508	5 508	
Organismes sociaux	87 432	87 432	
Impôt sur les bénéfices	4 641 450	4 641 450	
Taxes sur la valeur ajoutée	1 521 546	1 521 546	
Groupe et associés ⁽¹⁾	1 397 727		1 397 727
Débiteurs divers	598 348	598 348	
Charges constatées d'avance	2 242 306	2 242 306	
TOTAL	12 304 200	9 428 527	2 854 071

(1) Montant des prêts accordés au cours de la période

(2) Montant des remboursements de prêts reçus au cours de la période

(3) Prêts et avances consentis aux associés

État des échéances des dettes

En euros	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéancier des dettes	
			Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Prêts et dettes auprès des institutions financières ⁽¹⁾				
- pendant un an maximum au début				
- depuis plus d'un an au départ	21 647 183	8 934 733	12 637 450	75 000
Divers prêts et dettes ^{(1) (2)}	543 627	543 627	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	8 836 951	8 836 951	-	-
Personnel et comptes rattachés	1 736 550	1 736 550	-	-
Organismes sociaux	781 635	781 635	-	-
Impôt sur les bénéfices	75 944	75 944	-	-
Autres impôts et taxes assimilés	333 033	333 033	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 523	8 523	-	-
Groupe et associés ⁽²⁾	36	36	-	-
Produits constatés d'avance	1 189 106	1 189 106	-	-
TOTAL	35 152 588	22 440 128	12 637 450	75 000
(1) Emprunts souscrits au cours de l'exercice	-			
(1) Emprunts remboursés au cours de l'exercice	5 630 924			
(2) Emprunts et dettes par des parties liées associées	19			

Éléments concernant plusieurs postes du bilan

Entreprises associées dans lesquelles la société détient une participation

(en euros)	Montant entreprises liées	Montant – Sociétés dans lesquelles la Société détient une participation
Participations	50 000 931	-
Autres créances	1 397 727	-

Augmentation et réduction des engagements fiscaux futurs

(en euros)	Montant	Impôt
Augmentations		
TOTAL	-	-
Réductions		
Provision non déductibles l'année de leur comptabilisation		
Provisions pour primes	1 531 547	
Provisions pour engagements de retraite	356 959	
Autres		
Déficits reportables	140 030 910	
TOTAL	141 919 416	-

Variation des capitaux propres

(en euros)	Montant
Capitaux propres en fin d'exercice précédent avant affectation	71 696 013
Affectation du résultat aux capitaux propres telle qu'approuvée par l'assemblée générale	45 760 686
Capitaux propres d'ouverture de la période	117 456 699
Capital social	105 097
Variations	(33 697)
Prime d'émission, réserves et report à nouveau	
Provisions comptabilisées en capitaux propres	-
Écart de réévaluation	-
Variation des provisions réglementées et subventions d'investissement	-
Autres variations	-
Variations au cours de la période	71 400
Capitaux propres en fin de période avant approbation de l'assemblée générale	117 528 099
Variation totale des capitaux propres au cours de la période	71 400
Dont variation liée à des opérations de structure au cours de la période	-
Variation totale des capitaux propres hors opérations de structure	71 400

Créances

Créances incluses dans les postes suivants du bilan (en euros)	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Clients et comptes rattachés	1 184	37 774
Autres créances	184 199	41 490
Valeurs mobilières de placement	53 840	905 255
TOTAL	239 223	984 519

Détail des créances

Créances incluses dans les postes suivants du bilan (en euros)	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Clients et comptes rattachés	1 184	37 774
Clients pour lesquels les produits n'ont pas encore été facturé	1 184	37 774
Autres créances	601 117	426 822
Escompte, rabais, réduction, avoir à être reçu	130 200	34 050
Indemnités de sécurité sociale à recevoir	25 127	11 513
Intérêts courus sur sociétés associées	7 493	7 440
Valeurs mobilières de placement	53 840	905 255
Intérêts courus/certificats	53 840	905 255
TOTAL	239 223	984 519

Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan (en euros)	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	205 315	-
Autres emprunts et dettes	537 327	1 047 562
Fournisseurs et comptes rattachés	4 608 553	4 262 718
Dettes fiscales et sociales	261 9290	1 413 849
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 523	64 093
TOTAL	7 979 008	6 788 223

Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan (en euros)	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	205 315	
Intérêts courus	205 315	
Autres emprunts et dettes	537 327	1 475 62
Intérêts courus		386 985
Intérêts sur les avances remboursables	537 327	760 577
Fournisseurs et comptes rattachés	4 608 553	4 262,718
Factures non parvenues	4 608 553	4 262 718
Dettes fiscales et sociales	2 619 290	1 413 849
Dettes provisionnées pour congés payés	525 987	387 944
Autres charges sociales à payer	120 7365	614 827
Social - frais de congé payé à payer	239 120	168 898
Autres charges sociales à payer	362 182	242 180
Impôts à payer	284 636	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 523	64 093
Factures d'immobilisations non parvenues	8 523	64 093
TOTAL	7 979 008	6 788 223

Dépenses et revenus différés

Revenu différé (en euros)	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Exploitation	1 189 106	2 033 567
Financier	-	-
Non-récupération	-	-
TOTAL	1 189 106	2 033 567

Dépenses différées (en euros)	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Exploitation	2 242 529	2 287 343
Financier	-	-
Exceptionnel	-	-
TOTAL	2 242 529	2 287 343

Incidence du changement comptable

Compte de résultat (en €)	31 déc. 2024 retraité	31 déc. 2024
Chiffre d'affaires	7 579 626	7 579 626
Subventions d'exploitation reçues	49 833	49 833
Reprises sur amortissements, dépréciation et provisions	567 436	567 436
Autres produits	62 600 355	62 600 355
Reclassement des produits exceptionnels	13 807 646	
Total des produits d'exploitation	84 604 896	70 797 250
Total des charges d'exploitation	41 645 876	41 645 876
Reclassement des charges exceptionnelles	94 791	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (PERTE)	42 864 229	29 151 374
RÉSULTAT FINANCIER (PERTE)	132 955	132 955
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (PERTE)	42 997 184	29 284 329
Produits exceptionnels	-	13 807 646
Charges exceptionnelles	-	94 791
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-	13 712 856
Participation des salariés aux résultats	-	-
Impôt sur les bénéfices	(2 763 501)	(2 763 501)
BÉNÉFICE OU PERTE	45 760 686	45 760 686